



Arrêté N° 41-2023-03-27-00004
**relatif au droit à l'information
du public sur les risques majeurs**

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L 125-2 et R 125-9 à R 125-14 ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code minier, article L 174-5 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir de police des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté du 9 février 2005 relatif à l'affichage des consignes de sécurité ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la république du 6 janvier 2021 nommant en conseil des ministres monsieur François PESNEAU préfet de Loir-et-Cher ;

Sur proposition de monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'information des citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont susceptibles d'être exposés dans le département de Loir-et-Cher est consignée dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM). La version mise à jour de l'édition 2022 se trouve en annexe I.

Article 2 :

Cette information est complétée dans les communes listées en annexe II du présent arrêté, par le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) établi par le maire de chaque commune.

Article 3 :

La liste des communes concernées par cette obligation est mise à jour annuellement.

Article 4 :

Le dossier départemental sur les risques majeurs est consultable en préfecture, sous-préfectures et mairies du département ainsi que sur le site internet des services de l'État :

<http://www.loir-et-cher.gouv.fr/>.

Article 5 :

Le DDRM de 2012 et l'arrêté préfectoral du 16 avril 2013 approuvant le dossier départemental des risques majeurs sont abrogés.

Article 6 :

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, la directrice de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs des services régionaux et départementaux et les maires du département de Loir-et-cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Fait à Blois, le 27 MARS 2023

Le préfet



François PESNEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex ;

- un recours hiérarchique, adressé à M. le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1, dans le délai de deux mois.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

Annexe 2 à l'arrêté portant actualisation de la liste des communes dans lesquelles s'exerce le droit à l'information des citoyens sur les risques dans le département de Loir-et-Cher

Insee		Inondation	Mouvement de terrains	Sismicité	Industriel	Risque nucléaire
N°Insee	Nom	PPRI*	PPRMVT*	Zonage	PPI/PPRT*	PPI
41002	Angé	Cher		2	Storengy	
41003	Areines	Loir				
41004	Artins	Loir				
41006	Autainville					CNPE
41008	Avaray	Loire				CNPE
41009	Averdon					CNPE
41013	Bauzy					CNPE
41173	Beauce-la Romaine					CNPE
41016	Billy	Sauldre				
41017	Binas					CNPE
41018	Blois	Loire			Axereal	
41025	Bracieux					CNPE
41026	Brévainville	Loir				
41027	Briou					CNPE
41029	Candé-sur-Beuvron	Loire				
41032	Chailles	Loire				
41034	Chambord					CNPE
41038	La Chapelle-Montmartin	Cher		2		
41039	La Chapelle-Saint-Martin-en-Plaine					CNPE
41042	Châteauvieux			2		
41043	Châtillon-sur-Cher	Cher/Sauldre		2		
41044	Châtres-sur-Cher	Cher			MBDA	
41045	Chaumont-sur-Loire	Loire				
41047	La Chaussée-Saint-Victor	Loire				CNPE
41049	Chémery				Storengy	
41051	Chissay-en-Touraine	Cher				
41057	Conan					CNPE
41058	Concriers					CNPE
41059	Le Controis-en-Sologne				Storengy	
41063	Couffy	Cher		2		
41066	Courbouzon	Loire				CNPE
41069	Cour-sur-Loire	Loire				CNPE
41071	Crouy-sur-Cosson					CNPE
41074	Dhuizon					CNPE
41080	Faverolles-sur-Cher	Cher		2	Storengy	
41084	La Ferté-Imbault	Sauldre			Nexter Maxam MBDA	
41085	La Ferté-Saint-Cyr					CNPE
41087	Fontaine-les-Coteaux	Loir				
41091	Fossé				Approservice	
41095	Fréteval	Loir				
41097	Gièvres	Cher/Sauldre				
41104	Huisseau-sur-Cosson					CNPE
41105	Josnes					CNPE
41110	Langon	Cher				
41113	Lavardin	Loir				
41114	Lestiu	Loire				CNPE

Insee		Commune	Inondation	Mouvement de terrains	Sismicité	Industriel	Risque nucléaire
N°Insee	Nom	PPRI*	PPRMVT*	Zonage	PPI/PPRT*	PPI	
41115	Lignières	Loir					
41116	Lisle	Loir					
41118	Loreux	Sauldre					
41119	Lorges						CNPE
41120	Lunay	Loir					
41121	La Madeleine-Villefrouin						CNPE
41122	Maray	Cher		2			
41123	Marchenoir						CNPE
41125	Marcilly-en-Gault				Maxam		
41126	Mareuil-sur-Cher	Cher		2			
41127	La Marolle-en-Sologne						CNPE
41128	Marolles				Approservice		CNPE
41129	Maslives	Loire					CNPE
41130	Maves						CNPE
41131	Mazangé	Loir					
41134	Menars	Loire					CNPE
41135	Mennetou-sur-Cher	Cher	Oui				
41136	Mer	Loire					CNPE
41138	Meslay	Loir					
41139	Meusnes	Cher		2			
41144	Monteaux	Loire					
41146	Monthou-sur-Cher	Cher	Oui				
41148	Montlivault	Loire					CNPE
41149	Montoire-sur-le-Loir	Loir					
41150	Mont-près-Chambord		Oui				CNPE
41151	Montrichard-Val-de-Cher	Cher	Oui				
41152	Montrieux-en-Sologne						CNPE
41154	Morée	Loir					
41155	Muides-sur-Loire	Loire					CNPE
41156	Mulsans						CNPE
41158	Naveil	Loir					
41160	Neuvy						CNPE
41164	Noyers-sur-Cher	Cher		2			
41175	Pezou	Loir					
41176	Pierrefitte-sur-Sauldre	Sauldre					
41178	Le Plessis-l'Échelle						CNPE
41181	Pouillé	Cher		2			
41185	Pruniers-en-Sologne	Sauldre					
41189	Rilly-sur-Loire	Loire					
41191	Roches						CNPE
41192	Les Roches-l'Évêque	Loir					
41194	Romorantin-Lanthenay	Sauldre					
41198	Saint-Aignan	Cher		2			
41204	Saint-Claude-de-Diray	Loire					CNPE
41206	Saint-Denis-sur-Loire	Loire					CNPE
41207	Saint-Dyé-sur-Loire	Loire					CNPE
41209	Saint-Firmin-des-Prés	Loir					
41211	Saint-Georges-sur-Cher	Cher		2			
41212	Saint-Gervais-la-Forêt	Loire					
41214	Saint-Hilaire-la-Gravelle	Loir					
41215	Saint-Jacques-des-Guérets	Loir					

Insee	Commune	Inondation	Mouvement de terrains	Sismicité	Industriel	Risque nucléaire
N°Insee	Nom	PPRI*	PPRMVT*	Zonage	PPI/PPRT*	PPI
41216	Saint-Jean-Froidmentel	Loir				
41217	Saint-Julien-de-Chédon	Cher		2	Storengy	
41218	Saint-Julien-sur-Cher	Cher		2		
41219	Saint-Laurent-des-Bois					CNPE
41220	Saint-Laurent-Nouan	Loire				CNPE
41221	Saint-Léonard-en-Beauce					CNPE
41222	Saint-Loup	Cher		2		
41225	Saint-Martin-des-Bois	Loir				
41226	Saint-Ouen	Loir				
41228	Saint-Rimay	Loir				
41229	Saint-Romain-sur-Cher	Cher		2		
41231	Saint-Viâtre				Nexter	
41232	Salbris	Sauldre			Nexter	
41237	Sassay				Storengy	
41239	Seigy	Cher		2		
41241	Selles-Saint-Denis	Sauldre			MBDA Maxam	
41242	Selles-sur-Cher	Cher/Sauldre		2		
41245	Séris					CNPE
41247	Soings-en-Sologne				Storengy	
41249	Souesmes	Sauldre				
41250	Sougé	Loir				
41252	Suèvres	Loire				CNPE
41253	Talcy					CNPE
41255	Ternay	Loir				
41258	Thésée	Cher		2		
41259	Thoré-la-Rochette	Loir				
41260	Thoury					CNPE
41262	Tour-en-Sologne					CNPE
41265	Troo	Loir	Oui			
41070	Vallée-de-Ronsard	Loir				
41055	Valloire-sur-Cisse	Loire				
41269	Vendôme	Loir	Oui			
41167	Veuzain	Loire				
41274	Villavard	Loir				
41280	Villefranche-sur-Cher	Cher				
41282	Villeherviers	Sauldre				
41285	Villeny					CNPE
41288	Villerbon					CNPE
41289	Villermain					CNPE
41292	Villexanton					CNPE
41294	Villiers-sur-Loir	Loir				
41295	Vineuil	Loire				CNPE
41297	Yvoy-le-Marron					CNPE

N.B nonobstant l'identification des risques majeurs établis ci-dessus, d'autres risques ne faisant pas l'objet de PPR ou PPI peuvent être présents sur les communes. Il est fortement recommandé de les prendre également en compte.

PPRI : plan de prévention des risques d'inondation

PPRMVT : plan de prévention des risques de mouvements de terrain

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

PPI : plan particulier d'intervention